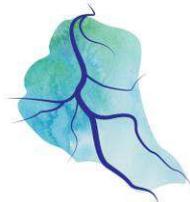




BASSIN DU LOING

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Agir ensemble au service des rivières



**BASSIN
DU LOING**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Agir ensemble au service des rivières

L'accompagnement de l'EPAGE du Bassin du Loing auprès des collectivités pour la prise en compte des milieux humides dans les projets d'aménagement du territoire



*25, rue Jean Jaurès 45200 MONTARGIS
contact@epageloing.fr
02 38 58 55 11*

SOMMAIRE

Webinaire : Inventaire des zones humides et intégration dans les documents d'urbanisme Forum des marais atlantiques

1. Un syndicat unique sur le bassin du Loing **p. 04**
2. PLUi : Objectifs et phasage **p. 09**
3. 1ère étape de l'accompagnement : La connaissance et la transmission des données **p. 13**
4. 2ème étape de l'accompagnement : La participation aux réunions en tant que PPA et la sensibilisation **p. 18**
5. 3ème étape de l'accompagnement : L'analyse des documents à chaque étape du projet **p. 20**
6. 4ème étape de l'accompagnement : L'avis **p. 25**
7. Conclusion **p. 28**
8. Suivre l'EPAGE du loing **p. 29**



**BASSIN
DU LOING**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Agir ensemble au service des rivières

Un syndicat unique sur le bassin du Loing



*25, rue Jean Jaurès 45200 MONTARGIS
contact@epageloing.fr
02 38 58 55 11*



BASSIN DU LOING
SYNDICAT MIXTE FERME
D'INTERCOMMUNALITE
A FISCALITE PROPRE

Un syndicat unique sur le bassin du Loing



Les EPCI-FP du bassin du Loing

Un syndicat mixte fermé sur le bassin du Loing : l'EPAGE Loing ;

18 EPCI à fiscalité propre ;

266 communes concernées ;

276 000 habitants ;

+ de 4 000 km² de superficie de bassin ;

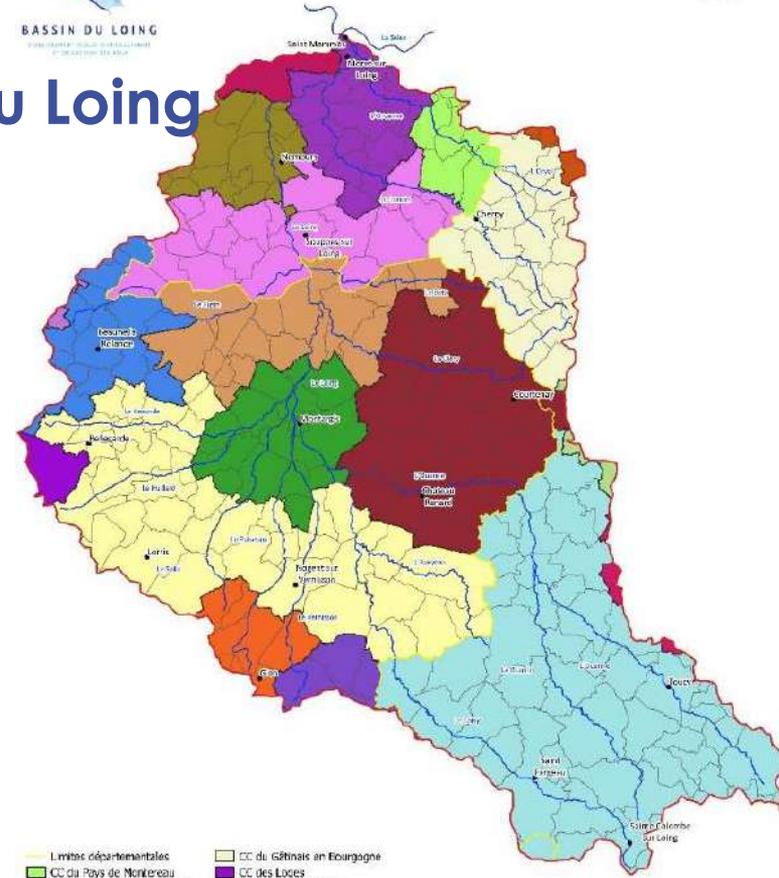
4 Départements (Loiret, Yonne, Seine et Marne et Nièvre) ;

3 Régions (Centre Val de Loire, Ile de France et Bourgogne Franche Comté) ;

3 000 kms de cours d'eau ;

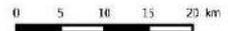
Une équipe technique et administrative renforcée couvrant tout le territoire ;

Un interlocuteur unique.



Limite départementale	CC du Gâtinais en Bourgogne
CC du Pays de Montereau	CC des Loges
CA Montargaise et rives du Loing	CC des Quatre Vallées
CC Puisaye Forêtaine	CC du Pithiverais-Gâtinais
CC Giennoises	CC Gâtinais Val de Loing
CC du Berry Loire Futsaye	CC du Pithiverais
CC de l'Allantais	CC Pays de Nemours
CC du Jovinien	CC Moret Seine et Loing
CC Forêt et Coteaux en Gâtinais	CA du Pays de Fontainebleau
CC Cléry Betz Ouarne	CC Yonne Nord

Webinaire inv





Un syndicat unique sur le bassin du Loing



Les comités de bassin

14 comités de bassins travaillent et proposent les études et travaux appliqués aux enjeux de chaque territoire ;

Le comité de bassin constitue un outil d'expertise technique et d'aide à la décision pour l'EPAGE ;

Un débat d'orientation budgétaire spécifique à chaque comité de bassin puis présentation en comité syndical ;

Animé par un Président délégué en lien avec un chargé de mission référent ;

Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

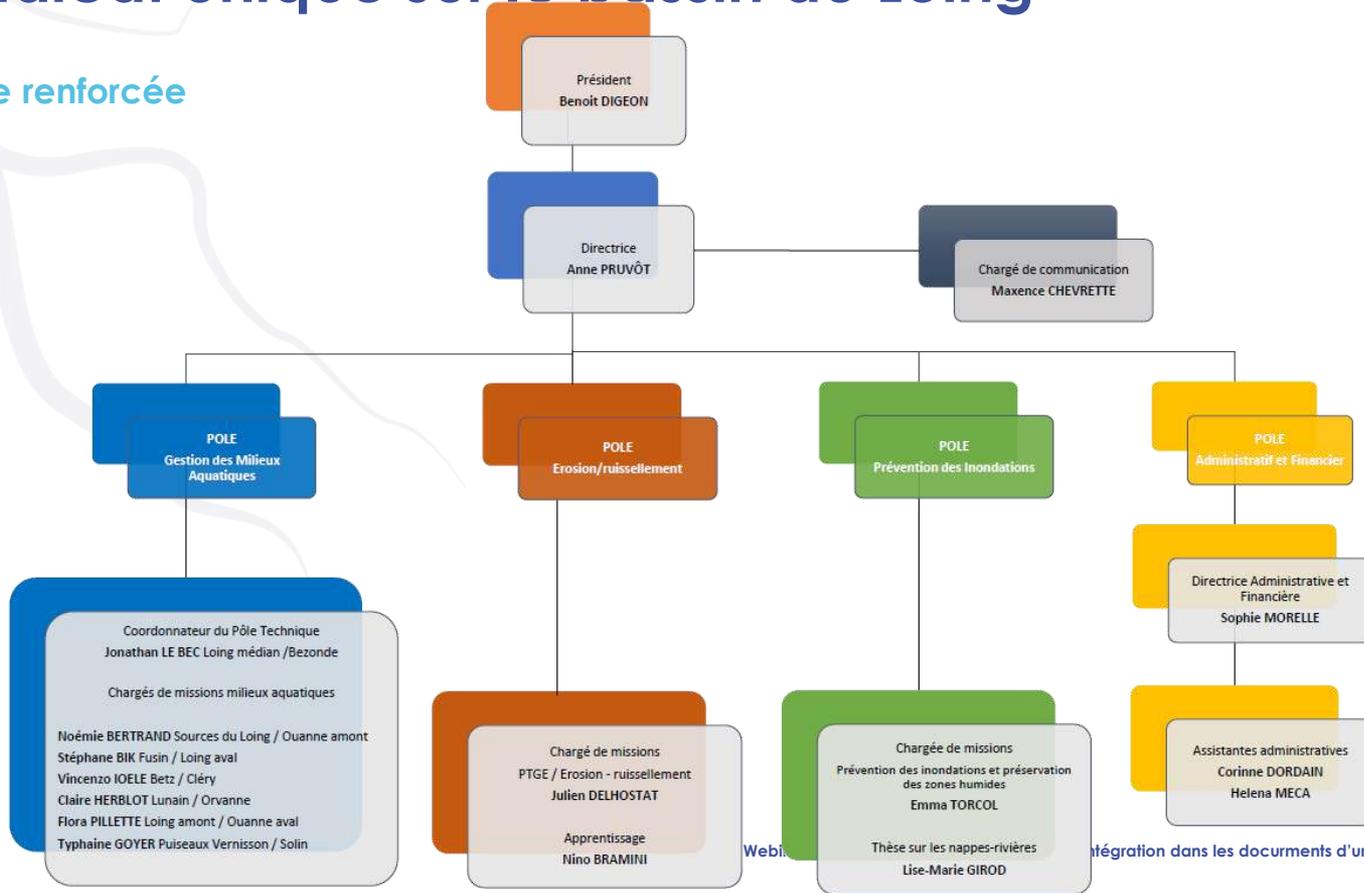
Élus et partenaires techniques et financiers.



Comités de bassin	
Loing Aval	Orvanne
Fusin	Lunain
Bezonde-Huillard	Betz
Solin	Cléry
Puiseaux-Vernisson	Loing médian
loing amont	Quanne aval
Sources du Loing	Quanne amont

Un syndicat unique sur le bassin du Loing

...
Une équipe renforcée



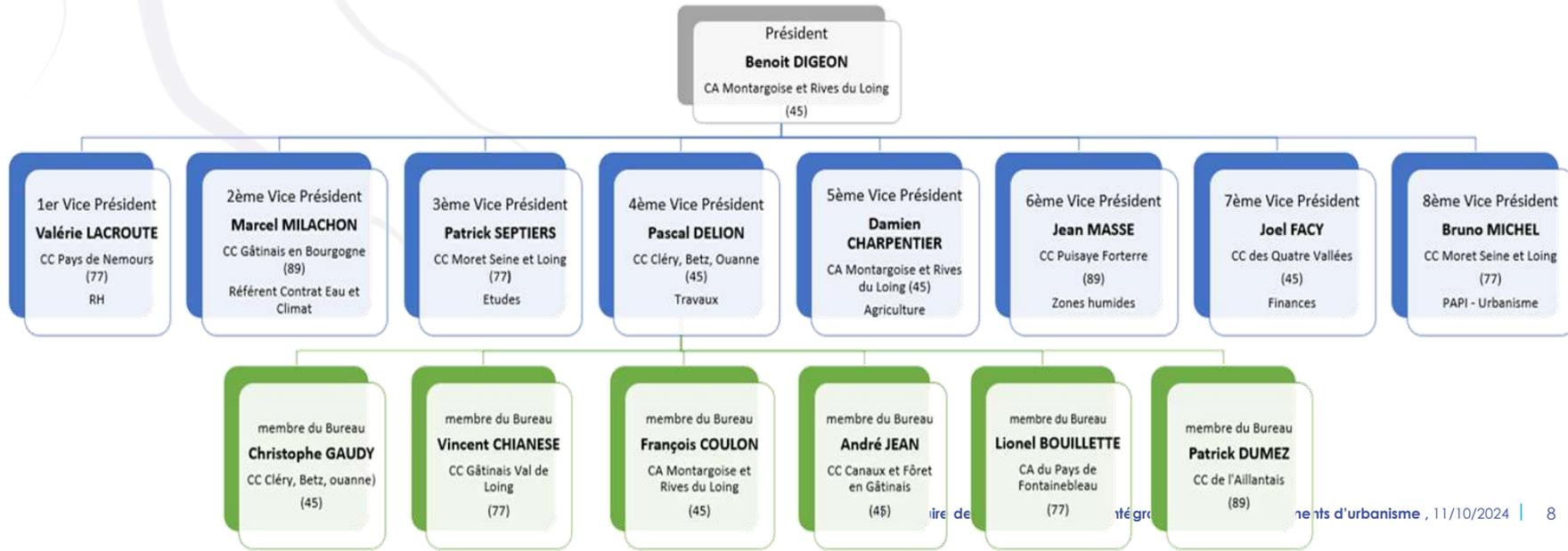
Un syndicat unique sur le bassin du Loing



Présentation du fonctionnement exécutif

Membres du bureau de l'EPAGE du Bassin du Loing

(Suite aux élections du comité syndical du 25 septembre 2020)





**BASSIN
DU LOING**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Agir ensemble au service des rivières

PLUi : Objectifs et phasages



*25, rue Jean Jaurès 45200 MONTARGIS
contact@epageloing.fr
02 38 58 55 11*

PLUi : Objectifs et phasages

... Généralités

- Le PLUi est un **document d'urbanisme** à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI) qui **étudie** le **fonctionnement** et les **enjeux du territoire**, **construit un projet de développement respectueux de l'environnement**, et le **formalise** dans des **règles d'utilisation du sol**. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un **projet de territoire partagé**, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.
- Durée prévisionnelle d'un PLUi : 10 à 15 ans
- Durée moyenne pour l'élaboration : 3,5 ans

Diagnostic, état initial de l'environnement



Elaboration du
Projet
d'Aménagement
et de
Développement
Durables (PADD)



Elaboration du
règlement
graphique et
écrit,
Orientations
d'Aménagement
et de
Programmation
(OAP)



Consultation des
personnes
publiques
associées –
Enquête
publique



Finalisation

PLUi : Objectifs et phasages



Remarques générales

Les principales pistes de réussites :

- ✓ S'impliquer dans la démarche le plus tôt possible (à la rédaction du CCTP idéal même si peu pratiqué) ;
→ selon les collectivités la demande d'implication est variable, par expérience une implication précoce permet d'obtenir de meilleurs résultats.
- ✓ Participer le plus possible aux réunions tout au long de la démarche d'élaboration pour être reconnu par les acteurs ;
- ✓ Se concerter entre acteurs (autres syndicats, CEN, DDT, ...) ;
- ✓ Sensibiliser ;
- ✓ Se former .

Les principales étapes de l'accompagnement :

- La connaissance et la transmission des données ;
- La participation aux réunions en tant que PPA et la sensibilisation ;
- L'analyse du pré-zonage et du règlement ;
- L'avis.

PLUi : Objectifs et phasages

Exemples concrets sur le bassin du Loing

Pays de Fontainebleau :

- 26 avril 2021 : Notification de la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi au PPA et demande d'identification d'un représentant
- 11 février 2022 : réunion de lancement PPA (présentation du BE, des enjeux + 1^{er} échanges)
- 28 mars 2022 : réunion d'échanges thématique inondation/ruissellement/ZH
- 8 juillet 2022 : présentation de l'avancement de la démarche aux PPA sur le diag et l'état initial de l'environnement)
- 8 septembre 2022 : atelier sur l'environnement et la transition écologique

3CFG :

- Mars 2021 : échanges de données
- 1^{er} juin 2021 : atelier d'échange PLUiH OAP
- 07/06/2021 : atelier règlement n°1 : mixité et formes urbaines
- 24/06/2021 : atelier de travail n°2 : paysage, patrimoine et environnement
- 03/09/2021 : échange téléphonique avec BE + envoi couches SIG
- 14/10/2021 : réunion PPA avant arrêt du projet
- 25/11/2022 : transmission remarques EPAGE avant arrêt
- 28/06/2022 : réception courrier à l'EPAGE pour consultation officielle (3 mois pour répondre)
- 23/09/2022 : envoi avis de l'EPAGE à la CC
- 20/10/2022 : réunion PPA suite avis
- 04/11/2022 : réunion PPA sur secteurs problématiques

CCGB :

- 06/09/2021 : transmission éléments provisoire du PLUi à l'EPAGE (PADD,)
- Début octobre 2021 : travail des élus sur le zonage pour la 2^{ème} fois, 1^{er} échange avec la chargé d'urba à la CC
- 04/10/2021 : envoi du projet de zonage par la CC
- 04/11/2021 : envoi des remarques sur le projet de zonage
- 25/11/2021 : transmission des couches SIG au BE
- 29/11/2021 : réunion EPAGE/BE/CC
- 28/04/2022 : réunion de travail sur les thématiques inondation et ZH avec les 2 syndicats
- 08/11/2022 : réunion PPA représentation règlement

Concertations avec les PPA
et demande d'implication
différentes selon les
collectivités
Mais de nombreuses
réunions à prévoir



**BASSIN
DU LOING**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Agir ensemble au service des rivières

1^{ère} étape de l'accompagnement : La connaissance et la transmission des données



*25, rue Jean Jaurès 45200 MONTARGIS
contact@epageloing.fr
02 38 58 55 11*

1^{ère} étape : La connaissance et la transmission des données



La connaissance des ZH est une étape indispensable pour leur prise en compte dans l'aménagement du territoire

Constat 2020 sur le BV du Loing : données sur les zones humides éparpillées et disparates

Février à août 2021 : stage pour faire la synthèse bibliographique et cartographique des données zones humides et permettre une classification selon le niveau de précision des inventaires

Dans le cadre du stage :

- 36 personnes contactées
- 20 personnes qui ont répondues
- 9 personnes rencontrées
- nombreux inventaires récupérés

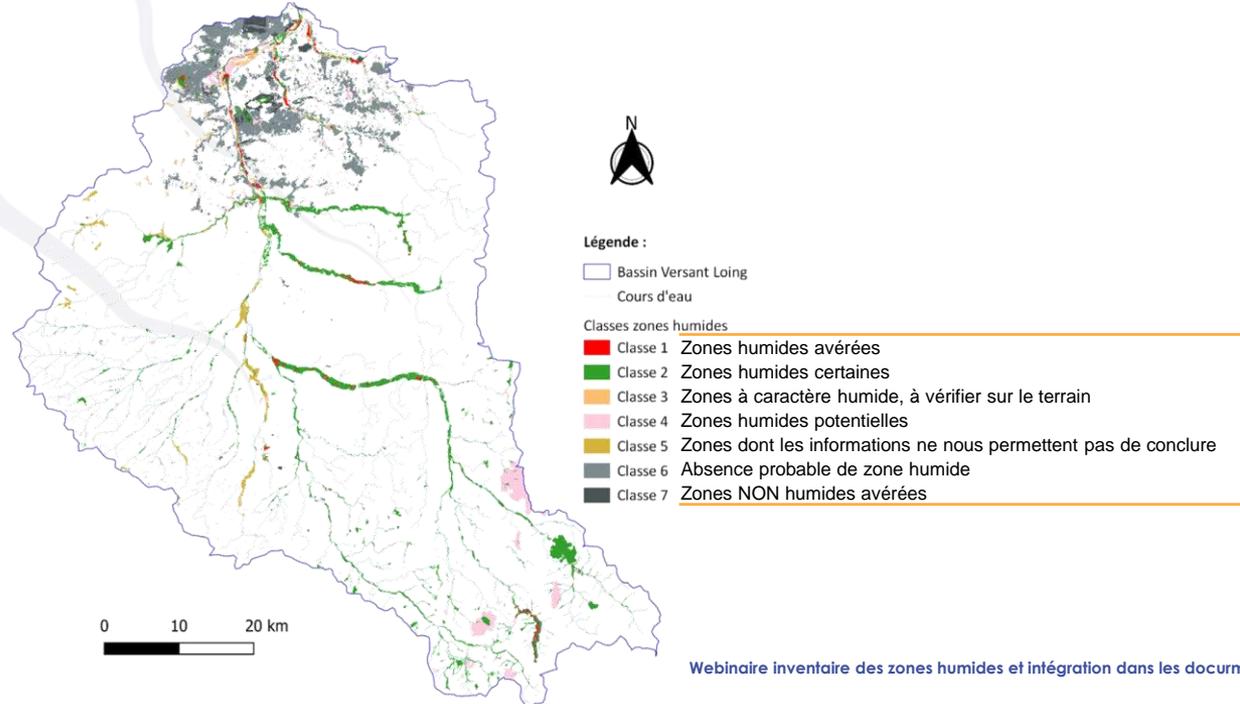
Classification retenue :	1	Zones humides avérées
	2	Zones humides certaines
	3	Zones à caractère humide, à vérifier sur le terrain
	4	Zones humides potentielles
	5	Zones dont les informations ne nous permettent pas de conclure
	6	Absence probable de zone humide
	7	Zones NON humides avérées

1^{ère} étape : La connaissance et la transmission des données



Données ZH issues de la synthèse de l'EPAGE

Carte présentant les inventaires ZH du BV du Loing
recueillis et classés



Précision



1^{ère} étape : La connaissance et la transmission des données



Données ZH issues de la cartographie de l'AESN

Carte présentant la pré localisation des zones humides réalisée par l'AESN

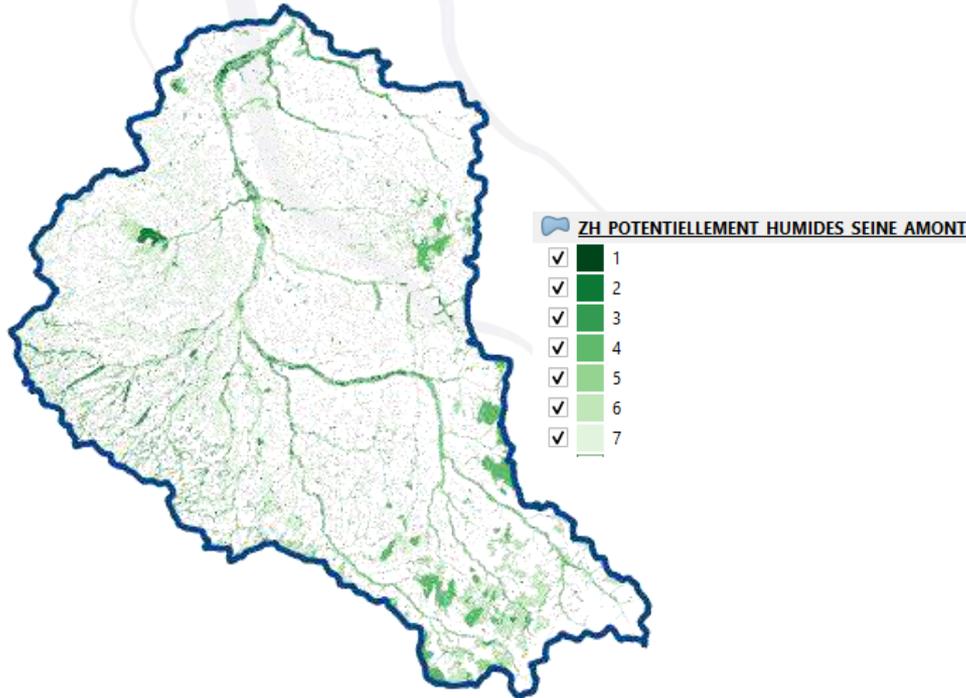


Tableau 11 : Rappel des notations de prélocalisation	
Note	Type de données
<i>Prélocalisation d'après les études existantes</i>	
1	Zones humides avérées
2	
3	Enveloppe de base pour la photo-interprétation (habitats et milieux humides identifiés à plusieurs échelles)
4	
5	Grands contours (corridors fluviaux, zones inondables, données SRCE)
6 et 7	Données raster et indice topographique
<i>Prélocalisation d'après la BD TOPO</i>	
1	Surfaces en eau toutes surfaces confondues (régime intermittent) hors bassins
2	Surfaces en eau inférieures à 5000 m ² (régime permanent) hors bassins
5	Cours d'eau et surfaces en eau permanentes (tampon 5 m) hors bassins
8	Surface en eau hors bassin de plus de 5000m ² (régime permanent)

1^{ère} étape : La connaissance et la transmission des données

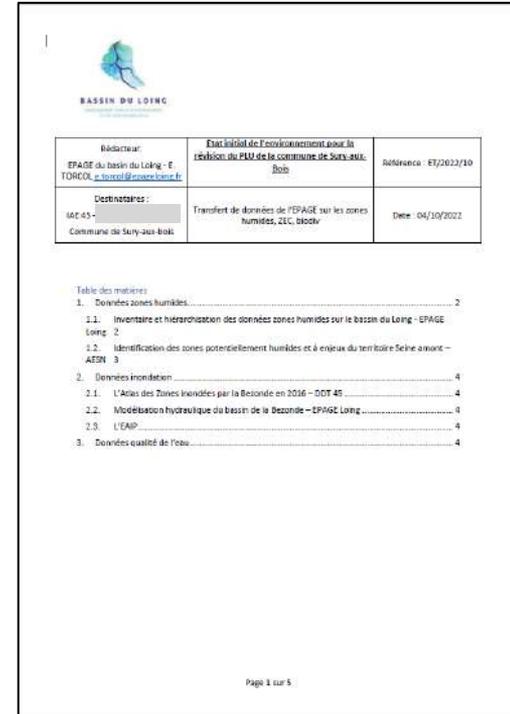


La transmission des données

- Mail adressé au BE et à la collectivité avec transmission des couches SIG en .SHP + note explicative des données
- Indication de guides et outils de références (ex : guides du CEPRI, outils Turb'eau, publications du CEREMA, ...)

Remarques :

- Pour une bonne prise en compte des données, s'assurer de la bonne compréhension de ces dernières par tous : référent urbanisme de la collectivité, bureau d'études et élus ;
- Pour être certain de la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, la connaissance doit être la plus fine possible (arrêté de 2008) ;
- La sensibilisation des BE est très importante car il s'agit bien souvent de BE spécialisés en urbanisme avec peu de « sensibilité-connaissance » environnementale.



Exemple d'un note explicative transmise pour le PLU de Sury-aux-Bois



**BASSIN
DU LOING**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Agir ensemble au service des rivières

2^{ème} étape de l'accompagnement : La participation aux réunions en tant que PPA et la sensibilisation

25, rue Jean Jaurès 45200 MONTARGIS
contact@epageloing.fr
02 38 58 55 11

2^{ème} étape de l'accompagnement : La participation aux réunions en tant que PPA et la sensibilisation

Implication et sensibilisation deux aspects importants des réunions

Réunions :

- Préparer les éléments en amont de chaque réunion
- Intervenir pour faire part des remarques
- ...

Ateliers spécifiques :

- Travail sur des cartes avec les élus pour montrer les éléments à regarder (talweg, mares, cartographie, ...)
- Présentations spécifiques aux élus (généralités et concret)



La prise en compte des zones humides et du risque d'inondation dans le PLUi de la CCGB

Introduction sur les zones humides

...
Zones humides, zones utiles : agissons ! 

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du code de l'environnement).

50% des zones humides ont disparu en France au cours du siècle dernier
40% des zones humides de têtes de bassin
65 % des plaines alluviales
25% de marais et étangs littoraux.

Les activités humaines en cause Urbanisation et routes, intensification de l'agriculture, intensification de la production forestière, aménagement des cours d'eau, aménagements portuaires, prélèvements d'eau, extraction de matériaux.

Les zones humides offrent de nombreux services gratuits (soutien d'étiage, atténuent les crues, piège le carbone, atténuent le changement climatique, adsorbent l'azote, constituent un refuge de biodiversité, ...).

Il coûte 5 fois moins cher de protéger les zones humides que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent gratuitement.

Réunion de travail - PUB CCGB, 26 AVRIL 2022 | 5

Extrait d'une présentation faite aux élus de la CCGB pour les sensibiliser à la prise en compte des ZH dans leur PLUi



3^{ème} étape de l'accompagnement : L'analyse des documents à chaque étape du projet



*25, rue Jean Jaurès 45200 MONTARGIS
contact@epageloing.fr
02 38 58 55 11*

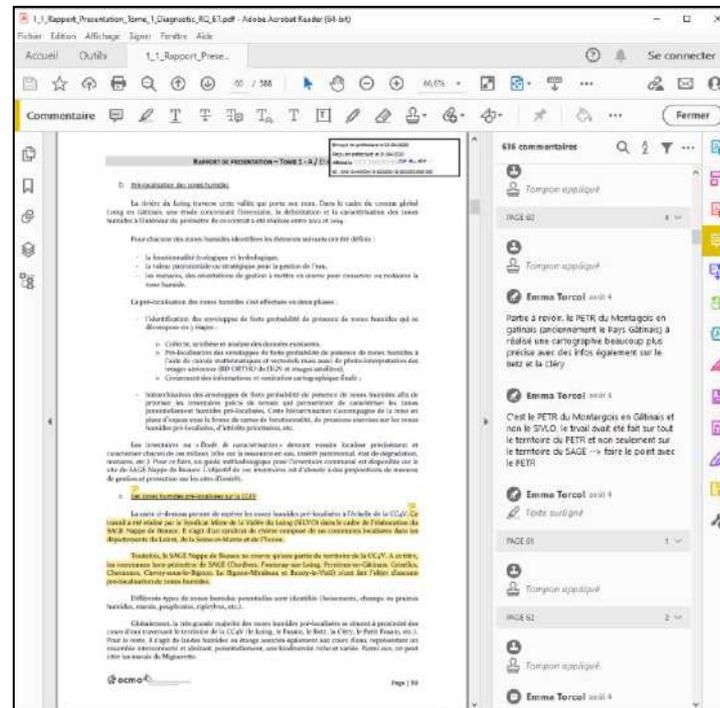
3^{ème} étape de l'accompagnement : L'analyse des documents à chaque étape du projet

Rapport de présentation

- Lire et annoter le document puis transmettre à la collectivité et au BE pour demande de correction ;
- Conserver les traces des échanges.

Remarques :

- Être vigilant sur les sources des données indiquées ;
- Être vigilant sur la prise en compte du SDAGE et PGRI à jour ;
- Dans le rapport environnemental être vigilant à la méthode utilisée pour les relevés zones humides complémentaires ;
- ...



Extrait du rapport de présentation de la CC4V annoté par l'EPAGE

3^{ème} étape de l'accompagnement : L'analyse des documents à chaque étape du projet

Le pré-zonage

Préparation du projet SIG

Croisement des données de pré-zonage et ZH

Localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation en ZH

Point avec les chargés de missions rivière pour valider ou non les secteurs problématiques au vu de leur connaissance du terrain

Rédaction d'une note technique présentant tous les points de vigilance

Validation interne (directeur)

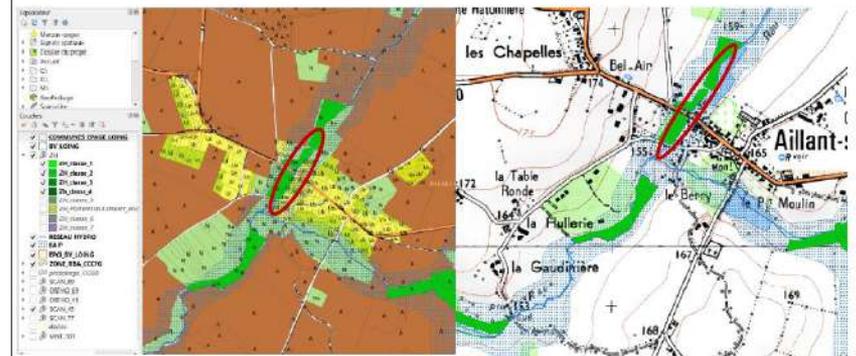
Transmission de la note au BE et à la collectivité

2.4. Aillant-sur-Milleron

2.4.1. Zones le long du ru des Philiberts

Certaines parcelles soumises au risque inondation le long du ru des Philiberts ont été classées en zone Ub. Les parcelles le plus à proximité du ru doivent être préservées de toute construction.

De plus, des zones classées Ne ont été proposées sur des secteurs de zones humides certaines (classe 2). Il est important d'éviter toute constructions et toutes dégradations sur ces zones.



Extrait de la note technique rédigée suite à l'analyse du pré-zonage du PLUi de la 3CFG

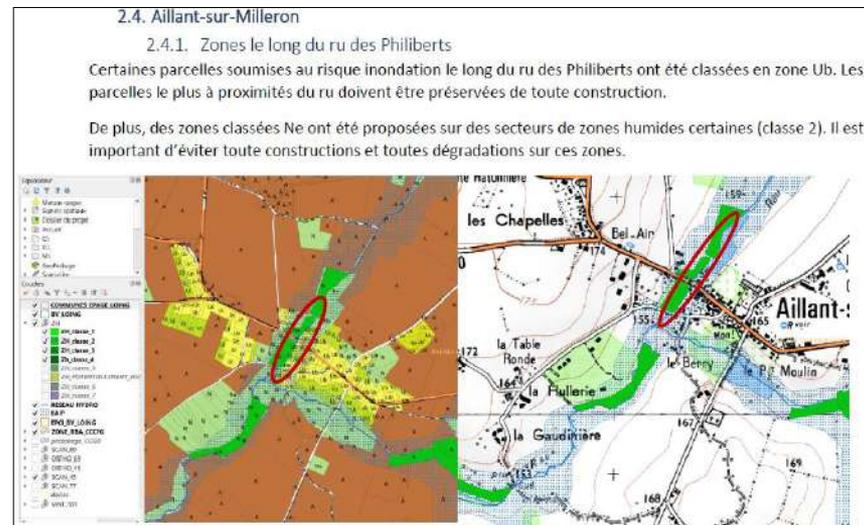
3^{ème} étape de l'accompagnement : L'analyse des documents à chaque étape du projet

...

Le pré-zonage

Remarques :

- Être vigilant sur l'ensemble des zones mais en particulier sur les zones AU et les STECAL ;
- Être vigilant sur la cartographie des cours d'eau dans le zonage (certains projets ne font pas apparaître les cours d'eau dans le zonage) ;
- Être vigilant sur le classement des étangs comme éléments de paysage (certains étangs sont proposés au classement alors qu'ils ne sont pas autorisés au titre de la loi sur l'eau) ;
- ...



Extrait de la note technique rédigée suite à l'analyse du pré-zonage du PLUi de la 3CFG

3^{ème} étape de l'accompagnement : L'analyse des documents à chaque étape du projet

Le règlement

- Lire et annoter le document puis transmettre à la collectivité et au BE pour demande de modification ;
- Conserver les traces des échanges.

Remarques :

- Être vigilant sur les secteurs A et N qui en théorie sont restrictifs mais qui laissent dans certains règlements beaucoup de possibilités (extensions, bâtiments agricoles et forestiers, équipements collectifs, ...) ;
- Si possible pousser à créer des zonages plus restrictifs que A et N en zones humides tels que NzH ou Ap (dans ce cas la précision de la donnée va être importante).

Exemples de tournures de phrases dans différents projets de règlement de PLU

• Les secteurs concernés par des zones humides potentielles et par des végétaux de forte valeur écologique (repérés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme). Conformément à l'article R.421-23 du code de l'urbanisme, tous les travaux susceptibles de modifier ou supprimer les végétaux et les zones humides repérés sur les plans de zonage doivent être précédés d'une déclaration préalable. Le caractère humide reste à démontrer par une étude spécifique.

- Les usages et affectations suivantes des sols sont interdites :

- le comblement des dolines, mares, zones humides et des axes de ruissellement,
- les dépôts de ferrailles, déchets, vieux matériaux et carcasses de voitures.

Zones humides

Est annexée au règlement une cartographie qui concentre les différentes études portant sur l'identification et la caractérisation des zones humides du territoire (cf. 4-7 zones humides). Tous les futurs aménagements compris dans les zones de classe 1 et 2 devront démontrer de la bonne prise en compte du caractère humide.

IV – Les plans d'eau, cours d'eau et zones humides, protégées au titre du L.151-23

Compte tenu de la sensibilité environnementale en matière de gestion des eaux de ruissellement et de présence d'une dominante humide (DREAL), la vocation actuelle des parcelles* doit être maintenue sans augmenter l'imperméabilisation des sols et modifier le bon écoulement des eaux.



**BASSIN
DU LOING**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Agir ensemble au service des rivières

4^{ème} étape de l'accompagnement : L'avis



*25, rue Jean Jaurès 45200 MONTARGIS
contact@epageloing.fr
02 38 58 55 11*

4^{ème} étape de l'accompagnement : L'avis

...

3 mois pour rendre l'avis

Réception de l'ensemble des pièces
+ demande des données SIG

Lecture et remarques sur l'ensemble des pièces

Localisation des secteurs ouverts à
l'urbanisation en ZH

Point avec les chargés de missions rivière pour
valider ou non les secteurs problématiques au
vu de leur connaissance du terrain

Rédaction de l'avis sous forme de note de
synthèse des remarques

Validation interne (technique + élu)

Transmission de l'avis accompagné d'un courrier



Exemple de courrier

4^{ème} étape de l'accompagnement : L'avis



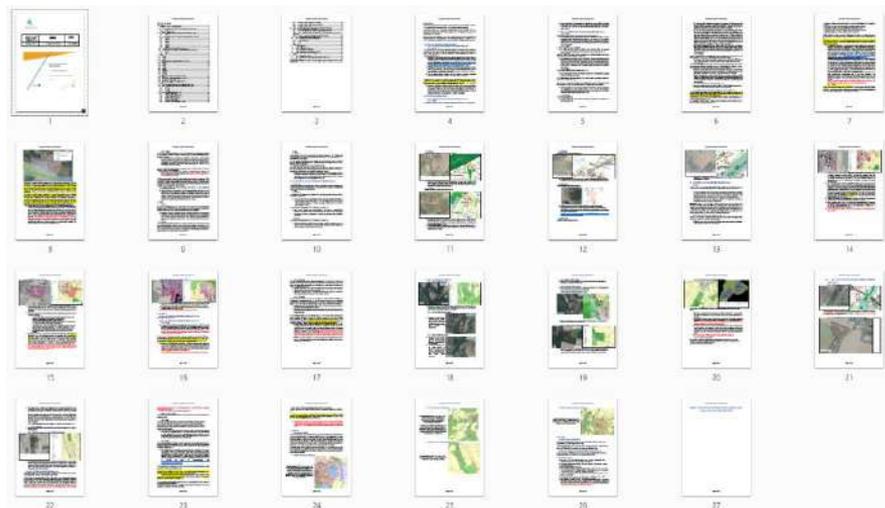
L'étape finale suite à l'accompagnement

Remarques :

- Bien lire toutes les pièces car un PLUi est en constante évolution jusqu'à son arrêt ;
- Prévoir plusieurs jours voir plusieurs semaines de travail pour analyser les pièces ;
- En annexe de l'avis ne pas hésiter à remettre les précédentes notes envoyées pour plus de pertinence ;
- Bien anticiper la date de rendu avec la prise en compte des temps de relecture et signature des élus référents.

Quelques chiffres :

- 3 mois pour émettre un avis
- Pour un PLUi d'environ 40 communes
 - + de 1200 pages à lire
 - + ou - 7 jours complets de travail



Exemple d'un avis officiel de PLUi

Conclusion



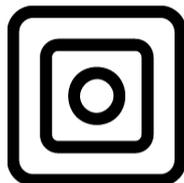
Milieux humides et aménagement du territoire

- Le suivi des projets d'aménagement du territoire demande un investissement important en terme de temps de la part des PPA ;
- Cependant il s'agit d'un levier très important pour la préservation et la prise en compte des milieux humides au sein des territoires ;
- De plus, il s'agit d'une étape à ne pas manquer car un PLUi est prévu pour environ 10 à 15 ans et un SCOT pour environ 30 ans.

Suivre l'EPAGE du Loing



www.epageloing.fr



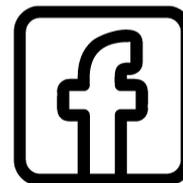
epageloing



**EPAGE Bassin
du Loing**



**EPAGE du
Bassin du Loing**



**EPAGE du
Bassin du Loing**

Merci de votre attention



BASSIN DU LOING

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Des questions ?

Agir ensemble au service des rivières